

DEPARTEMENT  
DE LA LOIRE

## LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT  
DE MONTBRISON

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20230921-2023CD872-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2023

Affichage : 25/09/2023

Le Président de Loire Forez agglomération,

**Objet : Demande de subvention auprès de l'État au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (« fonds vert »), axe 1 « Renforcer la performance environnementale », mesure « Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux » pour le Redéploiement de l'atelier-musée de la broderie au fil d'or à Cervières : L'Orée - rénovation de la colonie.**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 qui précise les conditions de délégation de l'organe délibérant au président de l'EPCI,
- Vu la délibération n°3 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection de M. Christophe BAZILE en tant que président de Loire Forez agglomération,
- Vu la délibération n°2 du conseil communautaire en date du 12 juillet 2022 donnant délégations au président,
- Vu la délibération n°47 du conseil communautaire en date du 14 décembre 2021 approuvant le programme de travaux pour l'Atelier des Grenadières à Cervières,
- Considérant l'inadéquation des locaux hébergeant le Musée des Grenadières aux exigences actuelles en termes d'accessibilité et de qualité d'accueil, le vieillissement de l'équipement muséographique et la limitation physique du développement du projet dans ces locaux,
- Considérant le besoin en rénovation thermique et énergétique du bâtiment destiné à accueillir le redéploiement du Musée des Grenadières,
- Considérant les objectifs du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, en particulier en matière de rénovation énergétique des bâtiments publics,
- Considérant l'opportunité de soutien que représente le fonds susmentionné,

### DECIDE

**Article 1 :** de solliciter une subvention auprès de l'État au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (« fonds vert »), axe 1 « Renforcer la performance environnementale », mesure « Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux » pour l'opération "Redéploiement de l'atelier-musée de la broderie au fil d'or à Cervières : L'Orée - rénovation de la colonie". Le coût prévisionnel des travaux de rénovation de la colonie est estimé à 1 860 347 € HT. L'aide financière de l'État est sollicitée à hauteur de 88 413 €, soit 4.7 % du montant de la dépense HT et selon ce plan de financement prévisionnel :

Ressources	€ HT	%
Département - Contrat négocié 2018-2022	1 204 139	65.0
DSIL 2022	72 000	3.9
DRAC CIAP	50 000	3.0
Bois du Massif Central	8 250	0.4
Géothermie	25 476	1.0
Région - AAP Patrimoine & numérique	40 000	2.0
Fonds vert	88 413	4.7
Loire Forez agglomération	372 069	20.0
Total	1 860 347	100.0

**Article 2 :** Cette décision sera portée à la connaissance de Madame la Trésorière de Montbrison.

**Article 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

Fait à Montbrison, le 12/09/2023

*Le Président,*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la publication.*